

C.I.S.E.

CREDIT IMMOBILIER SUISSE - EGYPTIEN

GENEVE LE CAIRE

R.C.C. 12633

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795

Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282

Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

International Watch Co. SCHAFFHOUSE QUALITE ET TRADITION chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

VOTATION FEDERALE DU 5 OCTOBRE

Le projet du contingentement du tabac accepté et celui de la construction d'abris repoussé à une écrasante majorité

Table with 4 columns: Canton, Oui, Non, Total. Lists results for various cantons like Zurich, Berne, Lucerne, etc.

Participation au Scrutin: Contingement du Tabac 51%, Construction d'abris 51%

AUTRES VOTATIONS

EN ARGOVIE: En votation cantonale, la loi d'application de la loi fédérale sur le service de l'emploi et l'assurance chômage a été approuvée par 36.742 voix contre 29.180.

A BALE: Lors de la votation cantonale de la loi sur l'école cantonale dans l'Overland zurichois a été acceptée par 112.901 oui contre 42.100 non.

A BERNE: Lors des votations cantonales bernoises, la loi sur la constitution de réserves par l'économie privée a été acceptée par 65.929 oui contre 30.998 non.

A LUCERNE: Les électeurs de la ville de Lucerne ont accepté, avec une participation au scrutin d'environ 60%, un projet pour une école, qui prévoit une vaste installation avec dépendances, sur le Hubelmatli dont le coût est évalué à environ 5 millions de francs.

A NEUCHÂTEL: Le peuple neuchâtelois a repoussé, par 11.866 non contre 6.132 oui, le projet du Conseil d'Etat relatif à la modification de la loi cantonale sur l'assurance-chômage.

A SCHAFFHOUSE: Les électeurs du canton de Schaffhouse avaient à se prononcer sur une nouvelle disposition du code civil et le changement de la Constitution y relatif.

AU VALAIS: La loi cantonale valaisanne concernant les professeurs de ski et les guides a été acceptée par 6.978 voix contre 4.419.

Le décret cantonal, portant

adhesion du Valais au concordat inter-cantonal concernant l'établissement et l'exploitation de télévisés et de skilifts, sans concession fédérale, a été accepté par 5.515 voix contre 5.112.

A ZURICH: Lors de la votation cantonale de la loi sur l'école cantonale dans l'Overland zurichois a été acceptée par 112.901 oui contre 42.100 non.

Les électeurs de Winterthur ont approuvé par 12.593 oui contre 3.337 non, une demande de crédit de 566.000 francs pour un canal collecteur entre Winterthur et Seen.

Les électeurs de la Ville de Zurich ont rejeté par 41.111 non contre 37.312 oui la motion socialiste sur la construction de 1.000 habitations communales.

Le peuple neuchâtelois a repoussé, par 11.866 non contre 6.132 oui, le projet du Conseil d'Etat relatif à la modification de la loi cantonale sur l'assurance-chômage.

Le décret cantonal, portant

Chronique parlementaire

CONSEIL DES ETATS

Décisions diverses

Le Conseil des Etats adopte en vote final, par 33 voix contre 1, la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse.

Il enregistre le résultat de la votation populaire du 6 juillet 1952 sur la couverture des dépenses d'armement, projet repoussé, on le sait, par 353.522 non contre 256.195 oui.

Sur rapport de M. Indergand (cons. Uri) il vote tout d'abord par 31 voix sans opposition une subvention fédérale de 1'250'000 Fr., soit 50 0/0 des dépenses effectives, au canton d'Unterwald-Haut pour la correction de la Lauv et de ses affluents sur le territoire de la commune de Giswil.

Un second projet de même nature concerne le versement au même canton d'une subvention de 940'000 Fr., soit 47 0/0 des dépenses effectives, pour la correction de la petite Schlieren et de ses affluents près d'Alpnach. Au nom de la majorité de la commission, le rapporteur, M. Indergand (cons. Uri) propose de porter la subvention à 50 0/0, soit un million de francs. Au nom de la minorité de la commission, M. Haefelin (rad. Soleure) demande de s'en tenir au taux de 47 0/0 proposé par le Conseil fédéral et accepté par le Conseil national. Au vote, la Chambre accepte le taux de 50 0/0 par 23 voix contre 9, puis l'ensemble du projet est adopté par 27 voix sans opposition.

Divergences

Une discussion intéressante s'engage ensuite sur le projet qui tendait à joindre un texte explicatif aux projets soumis à la votation populaire. Le rapporteur, M. Piller (cons. Fribourg) fait l'historique de la question. Le Conseil national s'était prononcé dans un sens affirmatif tandis que le Conseil des Etats refusait d'entrer en matière. Le Conseil national reconsidéra le projet et confirma son adhésion. Or, comme le démontre M. Piller, la décision du Conseil des Etats avait un caractère irrévocable et revenait sur un projet repoussé par l'une des Chambres portait atteinte à l'égalité juridique et à l'autonomie dont les deux Chambres jouissent dans leurs décisions. Le Conseil des Etats n'avait donc pas à reconsidérer le projet. M. Feldmann, conseiller fédéral, estime, au contraire, que la décision de l'une des deux Chambres de ne pas entrer en matière ne met pas le point final à toute discussion et le Conseil fédéral pensait que le Conseil des Etats devait reprendre l'examen du projet. Le rapporteur, M. Piller, s'y opposa de même que la commission et le conseil leur donna raison par 25 voix contre zéro et quelques abstentions.

(Lire la suite en page 3)

UN DISCOURS DE M. ETTER

IMPORTANCE ET DEVOIRS DE L'ENSEIGNEMENT

La Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire a tenu à Lucerne sa 89e assemblée annuelle et a tenu pour ses membres un cours de perfectionnement.

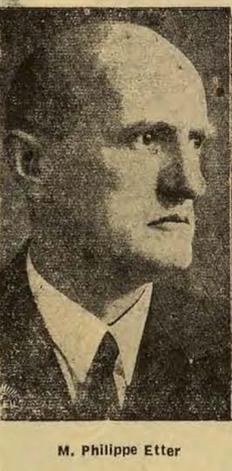
Lors de l'ouverture de ce cours, le conseiller fédéral Philippe Etter a prononcé un discours, déclarant entre autres choses:

«Les écoles secondaires et les gymnases ne sont pas soumis à l'autorité de la Confédération; ils dépendent beaucoup plus de la compétence de cantons. Cela correspond à la structure politique et culturelle de notre Etat fédéral. On ne doit ni ne saurait rien y changer. Cette solution fédéraliste permet aux cantons d'organiser leurs écoles et en particulier leurs écoles secondaires d'une manière qui corresponde à leur tradition et à leurs particularités.

«Vous n'avez peut-être pas toujours tellement conscience, vous professeurs et éducateurs, de l'énorme influence que vous exercez sur la formation et le développement de l'âme des jeunes gens. Si la jeunesse était un être, elle serait un être vivant, elle aurait une âme, elle aurait une conscience, elle aurait une personnalité. Elle doit être élevée et cultivée déjà chez les gymnasiens. Le service de la communauté doit encore s'élever et devenir le service de l'Etat et du pays. La jeunesse doit être prête à participer activement à la vie de la communauté et de l'Etat et ne pas demeurer à l'écart dans une obscurité bête.

L'orateur souligne aussi l'importance de la culture physique et de la préparation au service militaire. «L'ère de la paix éternelle n'est pas encore ouverte. La paix et la liberté sont bien plus tôt menacées et c'est aussi une des tâches de l'école de veiller que le feu de la violence de défense continue à brûler dans la génération montante. Cela n'empêche nullement d'éveiller chez les jeunes gens un vif intérêt pour tous les domaines de la vie intellectuelle.

Pour conclure, le conseiller fédéral Etter salua les représentants étrangers et souhaita à la société un bon succès.



M. Philippe Etter

CONSEIL NATIONAL

Routes

M. Kämpfen (cons. Valais) demande au Conseil fédéral, par voie d'interpellations, de fournir des renseignements sur les points suivants:

1. - La construction de routes privées, pour l'utilisation desquelles une taxe serait exigée, est-elle en contradiction avec l'article 30 de la constitution?

2. - Le droit d'expropriation, au sens des articles 1er et 2 de la loi sur l'expropriation, peut-il être accordé pour la construction de telles routes?

M. Feldmann, conseiller fédéral, répond qu'en vertu du droit en vigueur, il serait possible de prélever des taxes pour l'utilisation de routes privées, dans trois cas déterminés:

1. - Lorsqu'il s'agit d'une route privée à l'usage essentiel du propriétaire, mais utilisée occasionnellement par des tiers;

2. - si la route privée améliore les communications dans une région où les chemins font défaut (exemple: route du Chas. seral);

3. - enfin, s'il s'agit d'une route dont la construction répond à un besoin général, mais que les pouvoirs publics sont dans l'impossibilité de construire à plus ou moins brève échéance.

En ce qui concerne la seconde question, le chef du Département de justice et police se montre également très réservé et il laisse en particulier ouverte la question d'une révision éventuelle des articles 30 et 37 CF, pour tenir compte du développement de la circulation et de ses exigences techniques.

L'interpellateur, sans pouvoir se déclarer satisfait ou non satisfait, remercie M. Feldmann de son exposé strictement juridique et dit qu'il fera l'objet d'une étude approfondie.

Le Conseil national approuve par 80 voix, sans opposition, l'arrêté fédéral enregistrant le résultat de la votation populaire du 6 juillet 1952 sur le projet de couverture des dépenses d'armement, rejeté par 353.222 voix contre 256.195 et par 16 cantons et 6 demi-cantons contre trois cantons.

Navigation maritime

MM. Seiler, cons. Zurich, et Perrin, oc. Vaud, rapportent sur le projet d'arrêté autorisant le Conseil fédéral à échanger des déclarations de réciprocité de navigation maritime, intériorité ou maritime. Ce projet, déjà adopté par le Conseil des Etats au début de la session, autorise le Conseil fédéral à remettre aux Etats étrangers qui garantissent la réciprocité une déclaration d'après laquelle un seul des deux Etats a le droit d'astreindre les dites entreprises de navigation à des impôts sur les recettes et les bénéfices, ainsi que sur la fortune mobilière. Le projet, comme on le voit, vise essentiellement à é-

liminer les doubles impositions dont pourraient souffrir les entreprises suisses qui s'occupent de navigation internationale par eau et par air.

Le projet est approuvé sans discussion par 105 voix. Il l'est aussi en vote final par 107 voix sans opposition.

Stocks de denrées alimentaires

M. König, ind. Zurich, développe un postulat concernant les suppléments de prix perçus actuellement pour couvrir les frais des stocks obligatoires de denrées alimentaires. Il demande que des mesures soient prises pour que les frais occasionnés par la constitution des stocks obligatoires ne grèvent plus entièrement les denrées alimentaires, les plus nécessaires, ces frais renchérissant les marchandises.

M. Rubattel, conseiller fédéral, répond que la constitution des stocks obligatoires ne grèvent plus entièrement les denrées alimentaires, les plus nécessaires, ces frais renchérissant les marchandises.

M. Rubattel, conseiller fédéral, répond que la constitution des stocks obligatoires ne grèvent plus entièrement les denrées alimentaires, les plus nécessaires, ces frais renchérissant les marchandises.

(Lire la suite en page 3)

Les droits politiques de la femme suisse

Au cours de la session d'automne des Chambres fédérales, M. Picot, conseiller aux Etats, de Genève, a déposé un postulat relatif aux droits politiques de la femme suisse. Il invite le Conseil fédéral à présenter un rapport détaillé qui étudie d'une façon large le problème des droits politiques de la femme suisse, comme par exemple le message du 10 octobre 1944 qui a traité des droits de la famille. Ce rapport, de l'avis de M. Picot, contribuera à conduire les autorités et les citoyens vers une solution qui doit intervenir.

L'Association suisse pour le suffrage féminin s'est adressée au Conseil fédéral une lettre qui appuie ce postulat propre à amener une solution du droit de suffrage féminin. L'Association suisse pour le suffrage féminin a organisé, avec la participation du comité, des présidentes de sections, une conférence de représentants de la presse au cours de laquelle ont été examinés principalement les voies et moyens permettant d'arriver à un résultat concret. Les participants à la conférence ont été à l'unanimité d'avis que l'inégalité du droit des femmes est une injustice et que l'égalité politique des femmes a sa place en Suisse comme dans tous les autres pays civilisés. Les diverses raisons favorables à une solution positive ont été énumérées, mais les difficultés n'ont pas été oubliées. L'Association fera son possible pour attirer l'attention sur le problème et poursuivra son activité comme l'ont indiqué les orateurs qui ont participé à cette conférence.

Après quelques remarques de MM. Duttweiler, ind. Berne, et König, le postulat est rejeté par 74 voix contre 10. On note de nombreuses abstentions.

(Lire la suite en page 3)

Après quelques remarques de MM. Duttweiler, ind. Berne, et König, le postulat est rejeté par 74 voix contre 10. On note de nombreuses abstentions.

Après quelques remarques de MM. Duttweiler, ind. Berne, et König, le postulat est rejeté par 74 voix contre 10. On note de nombreuses abstentions.

LES VOTATIONS FEDERALES

IL FAUT ECLAIRER L'ELECTEUR, dit M. Rubattel

M. Rodolphe Rubattel, conseiller fédéral, a prononcé à la journée officielle de la «Fiera Svizzera da Lugano» une allocution dans laquelle, après avoir apprécié le salut du Conseil fédéral et fait l'éloge de la Foire de Lugano, il a dit notamment:

L'existence politique du pays est dominée, depuis quelques années, par le nombre inusité des scrutins populaires; il ne s'est guère écoulé, en 1952, plus d'un à trois mois entre chacun des appels au souverain. Rien n'indique, pour l'instant, que les citoyens s'achèment vers le repos.

Nous n'avons, cela va de soi, rien à redire à cette surabondance de votations fédérales; elle est, à certains égards, signe de santé, indication d'une démocratie vivante, qui réagit aux événements du dedans et du dehors, qui tente, en particulier, de raisonner les problèmes nationaux en fonction des espoirs et des périls généraux auxquels ils sont ou lui paraissent plus ou moins liés. Il n'y a rien, en cela, que de normal et louable.

Ce qui nous frappe, c'est bien plutôt, trop souvent, l'extrême pauvreté des arguments qu'échangent partisans et adversaires d'un projet. Les affirmations sommaires, d'où tout essai de justification raisonnable a disparu, prennent dans notre vie publique une importance redoutable. On s'accuse gratuitement d'être, en bloc, pour ou contre la Constitution, la liberté, l'agriculture ou les consommateurs. En un tournaient on fait d'un honnête homme l'agent des plus funestes desseins. Rien n'échappe à cette fureur de simplification et de déformation: ni les projets ni les hommes, ni même les intentions.

On peut penser, tout d'abord, qu'une démocratie n'a rien à gagner à donner à des slogans déséquilibrés le poids de vérités d'évangile. Le caractère massif des propos que l'on échange aujourd'hui ôte à beaucoup parmi les meilleurs, l'envie d'être mêlés à des discussions qu'ils jugent d'emblée sans espoir.

Si, dans de nombreux cantons, on éprouve de la peine à assurer la continuité des cadres il faut en accuser, je pense, dans une large mesure, certaines méthodes de «propagande politique». On n'éprouve de joie à la lutte que lorsqu'elle est ouverte plus largement aux idées qu'aux partis pris, aux discussions au fond qu'aux jugements de cour martiale. La réputation que l'on fait à la politique par le moyen du slogan sans scrupule, de l'absolu dans la simplification, porte déjà ses fruits: il en portera de plus amers encore si l'on n'y prend garde à temps.

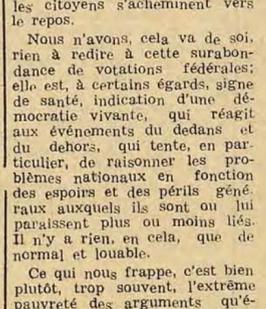
Mais ce n'est là qu'un accessoire. Laissons à leur sort d'autres périls, celui par exemple qui pourrait constituer un jour l'existence d'organismes publics spécialisés dans la referendum - comme on est sûr

de la prise de possession fédérale, de quelque ordre qu'elle soit. Vu du dehors, le péril d'unification est à si longue échéance qu'il n'appelle ni crainte, ni application de moyens préventifs. Mais il est des courants visibles, brutaux, qui provoquent la défense, et d'autres qui s'installent, s'installent et occupent sans éveiller l'attention.

La lassitude que l'on invoque si souvent pour expliquer l'indifférence des électeurs, par exemple, n'explique rien, ou plutôt elle tient à d'autres causes que celles que l'on dit: on se lasse lorsque l'on doute et c'est précisément le doute quant à la dignité de la chose publique et de la personne que les simplificateurs à outrance font entrer à petits coups dans l'esprit du souverain. Le danger est là, beaucoup plus que dans la multiplication des scrutins.

Il n'est pas besoin d'insister je pense, sur les périls, même malheureusement perceptibles, d'une mise au pas de l'opinion publique; le seul fait que nous y sommes exposés, à vues humaines dans un temps éloigné, mais exposés quand même de par notre participation obligée à l'évolution générale des croyances politiques de la technique et des mœurs, justifie quelques instants d'arrêt.

Et l'on en revient toujours à cette affirmation fondamentale que les nations reposent aujourd'hui autant qu'hier sur le respect commun de quelques choses de grand, à qui l'on a des comptes à rendre et non des faveurs à demander. Ancrée sur des fonds invariables, nourrie du désir de grandeur et de bien commun qui ne s'accorde pas toujours avec la volonté de richesse - la politique reprend sa qualité de plus ancien, de plus désintéressé et de plus indispensable des arts: celui de conduire les hommes sur les chemins qui montent.



M. Rodolphe Rubattel

LE PROBLEME DU VIN

Une motion

M. Dellberg, conseiller national du Valais, socialiste, a déposé la motion suivante sur le bureau du Conseil national, motion appuyée par six cosignataires:

1) à régler à nouveau pour le 1er janvier 1953 les contingents d'importation, d'après le système de la prise en charge;

2) à réviser aux fins de protéger les vins blancs du pays l'ordonnance du 26 mai 1936 réglant le commerce des denrées alimentaires et de divers objets usuels, articles 377, lettre g, et 338, classes II, III et IV;

3) à augmenter dans une mesure appropriée les droits de douane sur les vins étrangers de plus de 13 degrés;

4) à fixer les prix à la production et les marges de l'exportation au consommateur;

5) après la récolte de 1952, à en bloquer une quantité déterminée comme cela s'est fait pour la récolte de 1951;

6) à disposer que, des stocks de la récolte de 1951, 10 autres millions de litres seront pris en charge par les importateurs.

Aux Grisons

La société de viticulture du domaine grison s'est occupée, dans le cadre d'une fête organisée par des représentants de l'hôtellerie, de la société des cafetiers et restaurateurs des Grisons, du commerce des vins indigènes et de la presse, dans les régions vinicoles de Fläsch, Maienfeld, Jenins et Malans, de la situation actuelle du marché du vin en Suisse orientale. La production de ces dernières années a été excellente, 1951 a même été une année record; cependant aujourd'hui l'écoulement est arrêté par suite d'une part de la diminution durable de la consommation du vin et, d'autre part, de la forte concurrence de produits étrangers. Le vignoble grison aussi, qui recouvre une superficie de 154 ha, et produit en moyenne annuellement 670.000 litres, doit faire face à des difficultés d'écoulement de sorte que la récolte de l'an dernier, malgré son excellente qualité, n'a pas pu être écoulée entièrement. La situation est d'autant plus inquiétante que la Suisse romande se dispose justement à changer sa production de vin blanc en vin rouge. Dans les milieux du commerce des vins on est d'avis qu'il serait complètement faux d'entreprendre la culture du raisin rouge même dans les parcs chers exposés; là où ne réussit qu'un blanc de mauvaise qualité aucun bon vin rouge ne pourra mûrir.

Les groupes intéressés ont demandé une solution des difficultés d'écoulement sans l'intervention de l'Etat et se sont déclarés disposés à prendre en considération les possibilités existantes.

Ils ont pris la résolution suivante: «L'Assemblée des producteurs du domaine grison et de la Vallée de Coire prend connaissance avec une inquiétude croissante des arrêts dans l'écoulement des vins rouges de la Suisse orientale, dus à des importations de vins rouges exagérées et continues. Les vigneronniers demandent que ces importations soient convenablement réduites et mieux adaptées aux conditions du marché indigène.

«L'Assemblée lance un appel à tous les milieux du commerce et des consommateurs d'acheter tout d'abord les bons vins rouges indigènes de la Suisse orientale et à participer ainsi à augmenter l'écoulement.

«Les vigneronniers du domaine grison, de la vallée de Coire et de toute la Suisse orientale qui ont tant jusqu'ici dans le soutien de l'Etat, s'attendent à ce que les instances compétentes prêtent l'attention nécessaire au marché du vin rouge de Suisse orientale et prennent en considération d'une façon juste les intérêts des producteurs de vins rouges de la Suisse orientale.»

Donnez de l'ICE CREAM à vos ENFANTS Mais de L'ICE CREAM GROPPI qui est pasteurisé R.C. 76666

AU PALAIS FEDERAL

CONTRE L'AUGMENTATION DES TAXES POSTALES
La Chancellerie fédérale suisse communique qu'elle a reçu du comité d'action hors partis contre l'augmentation des taxes postales...

SUBVENTION FEDERALE
Le Conseil fédéral a alloué au canton des Grisons une subvention pour des travaux de drainage et de roboisement...

LA SUISSE ET SES VOISINS
LA FUTURE GARE DE BUCHS
Les chemins de fer fédéraux ont organisé à Buchs une conférence afin de renseigner la presse sur la convention conclue entre la Suisse et l'Autriche...

LA SUISSE ET LES BAS DE NYLON AMERICAIN
Au cours des six premiers mois de cette année, la Suisse a été au premier rang des importateurs de bas américains en nylon avec près d'un demi-million de douzaines de paires...

LA VIE ECONOMIQUE
LES EXPORTATIONS SUISSES D'HORLOGERIE EN AOUT
La valeur totale des exportations horlogères suisses s'est élevée en août 1952 à près de 52 millions de francs suisses...

LA VIE FINANCIERE
SOCIETE D'ACHAT DE L'HOTELLERIE
Le rapport annuel de la société d'achat de l'hôtellerie indique à fin juin un effectif de 3.407 membres...

LE PROFESSEUR BRUNNER APPELE A TOKIO
Le professeur Emile Brunner de l'Université de Zurich a été appelé comme professeur ordinaire de la faculté de théologie de l'Université chrétienne internationale de Tokio...

NON, avec les mains on ne protège pas les yeux, mais avec la LOTION LUNA OUI.
Calme, prévient et guérit les inflammations des yeux et des paupières...

Employée avec succès par tous ceux dont la profession exige un travail visuel appliqué : oculistes, professeurs, couturiers, horlogers, typographes, pour améliorer la vue et protéger les yeux contre les maladies infectieuses...

Laboratoire WEISER, au Caire et toutes Pharmacies et Drogueries importantes.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.O.C. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse.)

SOLEURE
ASSOCIATION SUISSE DES PUBLICISTES CATHOLIQUES
L'Association suisse des publicistes catholiques a tenu son assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Otto Walliser...

FRIBOURG
CEUX QUI S'EN VONT
Dans la salle d'attente du tribunal de Romont, M. Louis Savoy, avocat et notaire, âgé de 65 ans est décédé subitement...

GENEVE
LES ETATS-UNIS ET LES REFUGIES EN PROVENANCE DES PAYS DU BLOC SOVIETIQUE
Un accord relatif au transport des réfugiés en provenance des pays du bloc soviétique, vient d'être signé entre le gouvernement des Etats-Unis et le comité intergouvernemental provisoire...

APPENZEL
UNE PAROISSE FETE SON 300ème ANNIVERSAIRE
Wolfthalen a fêté le 300ème anniversaire de sa paroisse. La fête a commencé par un service divin au cours duquel M. Winkler, pasteur de la paroisse...

ARGOVIE
GRAND CONSEIL ARGOVIEN
Le Grand Conseil du canton d'Argovie s'est occupé de la création d'un hôpital pour enfants dans l'hôpital cantonal à Aarau...

GRISONS
ELECTIONS DU CONSEIL DE VILLE
Lors des élections au conseil de ville de Coire les sociaux-démocrates ont obtenu 944 voix, les radicaux 852, les démocrates 772...

BERNE
LA PROTECTION DES EAUX DU NORD-OUEST DE LA SUISSE
La 4ème assemblée générale extraordinaire de l'Association pour la protection des eaux du nord-ouest de la Suisse qui s'est tenue à Delémont...

SAINT-GALL
L'EXPOSITION OLMA
La 10ème exposition Olma, qui s'est ouverte le 9 et durera jusqu'au 19 octobre abrite également un pavillon réservé à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la protection des eaux...

UNE PECHE MIRACULEUSE
Les usines hydrauliques de Bannwil (Berne), dont l'exploitation avait été suspendue le 6 juin, ont repris leur activité. Au cours de la remise en état du canal long de 8,3 km, 4.000 kg. de poisson ont été pris au moyen des appareils électriques de la Société bernoise de pisciculture...

THURGOVIE
GRAND CONSEIL THURGOVIEN
La grande assemblée thurgovienne a tenu à Weinfelden une séance de 4 heures. Après un vif débat, le Conseil a décidé, contre les voix socialistes, l'entrée en matière sur la loi concernant l'exécution de la loi fédérale du 29 mars 1950 relative à la lutte contre la tuberculose bovine...

URI
SUBVENTION AU CANTON D'URI
Le Conseil fédéral a alloué au canton d'Uri une subvention pour la construction de pavillonnages et pour des travaux de roboisement au lieu dit « Kirchberg », commune d'Andematt...

VALEIS
CEUX QUI S'EN VONT
A Sion est décédé, cette semaine M. Adalbert Bucher, président de la ville. Le défunt, originaire du Haut-Valais, était âgé de 60 ans...

VAUD
FEDERATION ROMANDE DES VIGNERONS
La Fédération romande des vignerons a tenu, à Lausanne, son assemblée des délégués, sous la présidence de M. Auguste Henry, syndic de la Tour-de-Peilz...

LES NOUVELLES INSTALLATIONS DE RADIO MONTE-CENERI
La décision de la conférence internationale des ondes de Copenhague, en 1948, de prévoir l'onde 538,6 m. pour l'émetteur national de Monte Ceneri, a rendu nécessaire la modification et le renouvellement des installations...

GRAND CONSEIL ARGOVIEN
Le Grand Conseil du canton d'Argovie s'est occupé de la création d'un hôpital pour enfants dans l'hôpital cantonal à Aarau...

GRISONS
ELECTIONS DU CONSEIL DE VILLE
Lors des élections au conseil de ville de Coire les sociaux-démocrates ont obtenu 944 voix, les radicaux 852, les démocrates 772...

SAINT-GALL
L'EXPOSITION OLMA
La 10ème exposition Olma, qui s'est ouverte le 9 et durera jusqu'au 19 octobre abrite également un pavillon réservé à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la protection des eaux...

ASSOCIATION SUISSE DES PUBLICISTES CATHOLIQUES
L'Association suisse des publicistes catholiques a tenu son assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Otto Walliser...

FRIBOURG
CEUX QUI S'EN VONT
Dans la salle d'attente du tribunal de Romont, M. Louis Savoy, avocat et notaire, âgé de 65 ans est décédé subitement...

GENEVE
LES ETATS-UNIS ET LES REFUGIES EN PROVENANCE DES PAYS DU BLOC SOVIETIQUE
Un accord relatif au transport des réfugiés en provenance des pays du bloc soviétique, vient d'être signé entre le gouvernement des Etats-Unis et le comité intergouvernemental provisoire...

APPENZEL
UNE PAROISSE FETE SON 300ème ANNIVERSAIRE
Wolfthalen a fêté le 300ème anniversaire de sa paroisse. La fête a commencé par un service divin au cours duquel M. Winkler, pasteur de la paroisse...

ARGOVIE
GRAND CONSEIL ARGOVIEN
Le Grand Conseil du canton d'Argovie s'est occupé de la création d'un hôpital pour enfants dans l'hôpital cantonal à Aarau...

GRISONS
ELECTIONS DU CONSEIL DE VILLE
Lors des élections au conseil de ville de Coire les sociaux-démocrates ont obtenu 944 voix, les radicaux 852, les démocrates 772...

BERNE
LA PROTECTION DES EAUX DU NORD-OUEST DE LA SUISSE
La 4ème assemblée générale extraordinaire de l'Association pour la protection des eaux du nord-ouest de la Suisse qui s'est tenue à Delémont...

SAINT-GALL
L'EXPOSITION OLMA
La 10ème exposition Olma, qui s'est ouverte le 9 et durera jusqu'au 19 octobre abrite également un pavillon réservé à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la protection des eaux...

UNE PECHE MIRACULEUSE
Les usines hydrauliques de Bannwil (Berne), dont l'exploitation avait été suspendue le 6 juin, ont repris leur activité. Au cours de la remise en état du canal long de 8,3 km, 4.000 kg. de poisson ont été pris au moyen des appareils électriques de la Société bernoise de pisciculture...

portés à l'écoulement préalable des vins imogènes. Les délégués des différents cantons ont annoncé ensuite les quantités de la future récolte : Valais, 20 millions de litres; Neuchâtel, 4 millions de litres de vin blanc et 300.000 litres de rouge; Vaud, 22 millions de litres (dont 19 millions de blanc); Genève, 10 millions de litres (dont 2 1/2 millions de rouge); région du lac de Biemme, 1 112 million; Pully, de 3 à 400.000 litres.

CONFERENCE TEXTILE INTERNATIONALE EN SUISSE
En ce moment à lieu à Caux sur Montrou, en Suisse, au centre du mouvement du Réarmement Moral, une grande conférence groupant des industriels, des syndicalistes, des salariés et des ministres de l'économie de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Australie, des Etats-Unis, des Indes, du Japon, de Suisse et d'autres pays qui ont une industrie textile développée...

THURGOVIE
GRAND CONSEIL THURGOVIEN
La grande assemblée thurgovienne a tenu à Weinfelden une séance de 4 heures. Après un vif débat, le Conseil a décidé, contre les voix socialistes, l'entrée en matière sur la loi concernant l'exécution de la loi fédérale du 29 mars 1950 relative à la lutte contre la tuberculose bovine...

URI
SUBVENTION AU CANTON D'URI
Le Conseil fédéral a alloué au canton d'Uri une subvention pour la construction de pavillonnages et pour des travaux de roboisement au lieu dit « Kirchberg », commune d'Andematt...

VALEIS
CEUX QUI S'EN VONT
A Sion est décédé, cette semaine M. Adalbert Bucher, président de la ville. Le défunt, originaire du Haut-Valais, était âgé de 60 ans...

VAUD
FEDERATION ROMANDE DES VIGNERONS
La Fédération romande des vignerons a tenu, à Lausanne, son assemblée des délégués, sous la présidence de M. Auguste Henry, syndic de la Tour-de-Peilz...

LES NOUVELLES INSTALLATIONS DE RADIO MONTE-CENERI
La décision de la conférence internationale des ondes de Copenhague, en 1948, de prévoir l'onde 538,6 m. pour l'émetteur national de Monte Ceneri, a rendu nécessaire la modification et le renouvellement des installations...

GRAND CONSEIL ARGOVIEN
Le Grand Conseil du canton d'Argovie s'est occupé de la création d'un hôpital pour enfants dans l'hôpital cantonal à Aarau...

GRISONS
ELECTIONS DU CONSEIL DE VILLE
Lors des élections au conseil de ville de Coire les sociaux-démocrates ont obtenu 944 voix, les radicaux 852, les démocrates 772...

SAINT-GALL
L'EXPOSITION OLMA
La 10ème exposition Olma, qui s'est ouverte le 9 et durera jusqu'au 19 octobre abrite également un pavillon réservé à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la protection des eaux...

Amérique centrale et en Amérique du Sud. L'association qui compte 60 ans, a honoré tout d'abord les amis défunts et les vétérans présents. Parmi ces derniers figurent notamment M. Alfred Kern, de Monziken, actuellement membre du comité, et M. Jacob Studer, de Feldmeilen, qui ont émigré à Sumatra vers l'année 1880, ainsi que M. C. Mettler, de Zurich, qui les a suivis vers 1890. Le président du comité des Suisses d'outre-mer, M. H. Wächter, de Winterthur, a souhaité la bienvenue aux membres de l'association et a présenté sa démission après sept ans de travail. Il sera remplacé à la tête du comité par M. H. Egloff, ingénieur de Winterthur. L'ancien président a rappelé les buts et les devoirs de l'association ainsi que les conditions changeantes qui existent outre-mer ou les Suisses et les Suissesses travaillent avec courage, endurance et fidélité comme pionniers de la patrie. Le prochain congrès des Suisses d'outre-mer aura lieu en 1953 à Berne.

INAUGURATION DU FOYER DE LA PRESSE DE LA VILLE DE ZURICH
A Zurich a eu lieu l'inauguration du foyer de la presse, qui a été installé dans l'immeuble appelé « Au Cygne », récemment rénové, sis à la Münsterstrasse et où vécurent également le poète et peintre zurichois Salomon Gessner. Ainsi le vœu émis par la société de la presse zurichoise de s'améliorer un foyer a été réalisé et cela grâce à la bienveillance de l'administration de la ville et à la fondation Goethe pour les arts et la science. Le secrétariat de l'Institut international de la presse a également été installé dans le même immeuble.

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient
Dir. resp.: M. Maurice Flechter

Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient
Dir. resp.: M. Maurice Flechter

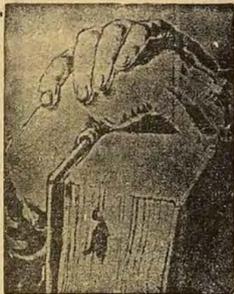
RAPIDITE LUXE CONFORT
s/s PACE
d'Alexandrie directement pour: NAPLES - MARSEILLE - GENES
et Service régulier Alexandrie/Beyrouth
G. BEYTS & Co.
(INNÉS, BROWN & ANSARA, Succrs.)
Alexandrie: 26, Rue Fouad 1er - Tél. 22217 - R.C.A. 29037
Le Caire: 45, Rue Malika Farida - Tél. 42978
ainsi qu'à toutes les Agences de Voyage.

MISR-FLUVIALE
Association en participation
Bureaux Principaux:
ALEXANDRIE: 10, Rue Charif Pacha Tél. 28655, 28660.
CAIRE: 39, Rue Kasr El Nil Tél. 54457, 54547
Agences: MINIA, ASSIOUT, ASSOUAN, WADI-HALFA, PORT-NEWICR, ISMAILIA, PORT-SAID
La Flotte comprend 140 unités fluviales des types les plus modernes

The New Firestone DeLuxe CHAMPION
55% plus résistant
60% plus d'angles antidérapants
32% de rendement kilométrique supérieur
EQUIPEZ VOS VOITURES DE PNEUS FIRESTONE CHAMPION DE LUXE
LE PNEU COMPORTANT LE MAXIMUM DE SÉCURITÉ
SULZER FRÈRES
Représentants exclusifs pour l'Egypte
LE CAIRE: 30, Avenue Fouad 1er Imm. Union-Vie - Tél. 46568 R.C.C. 16539
ALEXANDRIE: 5, rue de la Gare du Caire Tél. 23815 R.C.A. 10637
BEST TODAY... STILL BETTER TOMORROW

Dans nos SOCIETES du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



EGILSE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 19 OCTOBRE 1952 9 h. 30 Catéchisme 10 h. 15 Culte en langue française... Texte: L'UNITE DANS LE MARIAGE

EGILSE EVANGELIQUE DU CAIRE 39 Avenue Fouad Ier

DIMANCHE 19 OCTOBRE 10 h. Ecole du Dimanche. 11 h. Culte: « COMME DES ENFANTS »

H.YMENEË Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle MARIE-LOUISE BLESS...

NAISSANCE Nous sommes heureux d'apprendre que M. et Mme E. SCHULER sont depuis le 7 octobre les heureux parents d'une fille...

URSULA — BRIGITTE Toutes nos félicitations à notre actif Président du Cercle Suisse du Caire et à Madame et tous nos vœux de Bonheur à la petite Ursula.

DONATIONS En mémoire du regretté HANS KUPPER

En faveur de l'Ecole Suisse d'Alexandrie: M. et Mme R. Knauer 300 M. et Mme R. Klaesi 250 M. et Mme Max Koller 200 M. et Mme G. Meyer 100

En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie: M. et Mme R. Klaesi 250

En mémoire du regretté F. PERNET

En faveur de l'Ecole Suisse d'Alexandrie: M. et Mme R. Knauer 200 M. et Mme G. Meyer 100

PETITE ANNONCE 120 — ON CHERCHE A LOUER de préférence à Moustapha Pacha ou à Rouchdy — Villa non-meublée, de 7 pièces avec jardin.

Que VOIR CE SOIR ? Cinémas à Alexandrie

ALHAMBRA — Tél. 29054 — « Sette ore di guai » (Totò, Isa Barizza).

AMIR — Tél. 27693 — « No highway in the sky » (James Stewart, Marlene Dietrich).

FOUAD — Tél. 22532 — « Ombre et Lumière » (Simone Signoret, Maria Casarès).

LA CAITE — Tél. 71225 — « Three guys named Mike » (Van Johnson, Jane Wyman).

METRO — Tél. 22850/22859 — « Scaranoche » (Stewart Granger, Eleanor Parker).

MOHAMED ALY — Tél. 25106 — « The clouded yellow » (Jean Simmons, Trevor Howard).

RIALTO — Tél. 24694 — « Bright leaf » (Gary Cooper, Lauren Bacall).

RIO — Tél. 29038 — « Paula » (Loretta Young, Kent Smith).

ROYAL — Tél. 26329 — « The red ball express » (Jeff Chandler, Alex Nicol).

STRAND — Tél. 22322 — « If I were King » (Ronald Colman, Frances Dee).

A ALEXANDRIE

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

Séance de Cinéma

Le Comité en collaboration avec la SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE, se fait un plaisir d'annoncer pour la fin de ce mois une séance de projection de films documentaires suisses.

AU CAIRE

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

REPRISE DES SEANCES BI-MENSUELLES

MARDI 21 OCTOBRE 1952

à la Villa Pax à Embabeh.

Départ de l'hôpital Victoria à 4 heures. Prière de venir nombreuses.

DJAKARTA ET SON HINTERLAND

I - La ville moderne

(Suite du No. 41)

Réminiscences de l'époque indo-javanaise

De salle en salle l'histoire se déroule. Après les ossements du fameux pithecanthrope, il y a des ustensiles et des ornements préhistoriques. Les vestiges de l'époque pré-hindoue, sont rares. Les anciens habitants de Java étaient probalement eux-mêmes venus de la région de l'Indo-Chine.

La population augmentait rapidement. La justice était sévère et la sécurité du pays était telle que même les parties couvertes de montagnes et de forêts vierges n'offraient aucun danger au voyageur. Hommes et femmes portaient le sarong, comme le font aujourd'hui les populations campagnardes.

Deux siècles plus tard les Hindous revinrent et occupèrent le secteur moyen de Java qui se montra beaucoup plus accessible aux nouvelles conceptions religieuses. De magnifiques temples dédiés à Civa s'élevèrent sur le plateau de Diem, tandis que simultanément le Bouddhisme fit surgir ses stupas (reliques) dans lesquelles des statues de Bouddha sont conservées sous les « dagobas » en forme de cloches.

Au début du 15ème siècle de nouvelles guerres vinrent appauvrir les populations et la décadence commença. La partie orientale de Java se détacha. Bientôt toute sécurité publique devint illusoire. Le peuple démolissait, se divertissait au jeu et aux combats de coqs. Les rixes étaient fréquentes et il n'était pas rare qu'un homme s'exerçât à tuer en essayant son kriss sur les passants.

En 1428 Majapahit cesse d'être la capitale. Sa chute fut suivie par la venue de l'Islam et l'exode des familles nobles vers l'île de Bali où la vieille religion hindoue continuait à être pratiquée sous une forme fortement imprégnée par les traditions animistes.

Le Gamelan

La direction du Musée tient à encourager l'art javanais par excellence, cette polyphonie à deux gammes qu'est le gamelan. Composé de gongs de différentes espèces, de xylophones aux touches fines et aux touches flottantes, de cimbales, d'un instrument à cordes, l'orchestre du gamelan était originellement destiné à accompagner le wayang ou jeu des ombres. Celui-ci est une espèce de théâtre de marionnettes, dont les ombres sont projetées sur une toile tendue sur un écran de bambou. D'origine religieuse, ces représentations étaient destinées à maintenir

la direction du Musée tient à encourager l'art javanais par excellence, cette polyphonie à deux gammes qu'est le gamelan. Composé de gongs de différentes espèces, de xylophones aux touches fines et aux touches flottantes, de cimbales, d'un instrument à cordes, l'orchestre du gamelan était originellement destiné à accompagner le wayang ou jeu des ombres.

Grâce à leurs richesses ces rois de Majapahit fondèrent un empire puissant qui résista longtemps encore au prestige grandissant des princes musulmans de la côte et des pays de Souda et plus tard à l'établissement des comptoirs hollandais. Hayam Wuruk (1355-1389) fut un des rois les plus célèbres de cette époque.

1) Pour ce qui concerne les pays de Djokja et de Solo cet état de choses dura jusqu'à l'occupation japonaise en 1942. Ces deux villes ont été par la suite à la tête du mouvement républicain.

CONSEIL NATIONAL

(Suite de la 1ère page)

Le problème du vin M. Aebersold, soc. Berne, interpellé à propos d'informations selon lesquelles les quantités de vin blanc annoncées pour le blocage sont de beaucoup supérieures à celles qui étaient prévues en décembre 1951 lorsque le blocage fut décidé.

M. Rubattel, conseiller fédéral, commence par constater que le problème de l'écoulement des vins du pays n'est plus limité à la Suisse romande. Les gouvernements nationaux de Saint Gall, Zurich et Grisons demandent aussi que des mesures soient prises pour encourager la vente des stocks encore abondants de vin rouge de la récolte de 1951, puis le chef de l'économie publique affirme que l'opération de blocage des vins de 1951 est restée dans le cadre des prévisions.

Chronique parlementaire

CONSEIL DES ETATS

(Suite de la 1ère page)

cette année encore dans le scandale des vins. Enfin, il insiste sur l'effort actuellement en cours pour accroître la production du vin rouge en Suisse romande, mais cela ne va pas sans difficultés et inquiète aussi la Suisse orientale qui a déjà de la peine à écouler sa propre production et qui voit dans une forte production de rouge en pays romand une concurrence redoutable.

Chemin de fer rhétiques M. Trüb, ind. Zurich, développe une motion en faveur des chemins de fer rhétiques et demande que la Confédération prenne à sa charge une partie des suppléments de montagne de la compagnie aléchtique, qu'elle alloue une subvention à la communauté d'exploitation de tous les chemins de fer grisons et enfin que les CFF versent une contribution dite de solidarité, prélevée sur le surcroît de recettes provenant du relèvement des taxes en 1952.

M. Escher, conseiller fédéral, commence par déclarer qu'il n'est pas en état d'accepter la motion; toutefois, il précise que l'adaptation des tarifs du Chemin de fer rhétique à ceux des CFF est à l'étude et des propositions pratiques ne tarderont pas à être faites. En ce qui concerne les CFF, leur situation financière ne leur permet guère de faire un geste de solidarité à l'égard du Chemin de fer rhétique.

Une pétition demande la libération de Pierre Nicole. La commission propose de ne pas entrer en matière. M. Muret (POP, Vaud) propose d'entrer en matière. La pétition du Comité Pierre Nicole est écartée par 97 voix contre 2 et quelques abstentions.

L'heure des questions

M. Feldmann, chef du Département de justice et police, répond tout d'abord à M. Muret (POP Vaud), qui proteste contre la surveillance dont les quatre députés du parti du travail et quelques-uns de leurs amis politiques ont été l'objet dans un café de la présente session des Chambres.

Pour M. Feldmann, il ne s'agissait nullement d'une réunion du groupe parlementaire du parti du travail en rapport avec les affaires traitées par les Chambres, mais d'une réunion de dirigeants de ce parti, en rapport avec l'activité des « Parisiens de la paix ». L'immunité parlementaire n'a été violée d'aucune manière.

Répondant à deux questions de MM. Weber (pay. Berne) et Greller (indép. Bâle-Ville), à propos de la mitrailleuse 1951, M. Kobelt, président de la Confédération, dit que les défauts constatés au cours de tirs effectués avec cette arme proviennent essentiellement de munitions nettoyées au pétrole. De nouveaux essais sont en cours et l'interdiction d'effectuer des tirs par dessus la troupe sera rapportée en temps utile.

Enfin, M. Rubattel, chef de l'Economie publique, répond à M. Schmid (dém. Zurich) que des représentants des consommateurs feront éventuellement partie de la commission du prêt prévue par la loi sur l'agriculture; toutefois, il n'entend faire aucune promesse formelle à cet égard.

Le président Renold prononce la clôture de la session.

Une autre question opposant également le Conseil des Etats au Conseil national a été soulevée par M. Wenk (soc. Bâle-Ville). Il s'agit du projet relatif au droit de vote des citoyens en séjour. Après avoir discuté le projet, le Conseil des Etats l'avait repoussé par 19 voix contre 10 en votation finale. Or, le Conseil national avait la priorité mais il ne vota qu'après le Conseil des Etats et accepta le projet. Le bureau du Conseil des Etats qui s'est occupé de cette question considère que la priorité ne peut jouer que pour la discussion d'un projet mais non pas pour le vote final.

En conclusion, le bureau est d'avis que chaque conseil doit procéder au vote final en toute indépendance et vouloir appliquer la priorité à la votation n'aboutirait qu'à des complications inutiles. Depuis deux ans, le Conseil des Etats a régulièrement procédé aux votations finales avant le Conseil national. Après une intervention de M. Klöti (soc. Zurich), qui admet que la priorité ne s'applique pas aux votations finales mais qui est néanmoins partisan de la répétition du vote, la Chambre approuve, par 29 voix contre une (M. Wenk) le rapport du bureau du Conseil des Etats opposé aux conclusions de M. Wenk; puis il repousse, par 21 voix contre 10, la proposition Wenk de répéter le vote final sur le droit de vote des citoyens en séjour.

La question est ainsi définitivement liquidée et les projets soumis à la votation populaire ne seront pas accompagnés d'un texte explicatif.

Décisions diverses

Le Conseil des Etats adopte en vote final, par 33 voix sans opposition, l'arrêté sur l'imposition des entreprises de navigation maritime, intérieure ou aérienne.

Après rapport de M. Müller (rad. Thurgovie), la Chambre approuve sans discussion une motion du Conseil national, invitant le Conseil fédéral à soumettre aux Chambres un projet de révision de la loi fédérale du 9 décembre 1950, sur la responsabilité des autorités et fonctionnaires de la Confédération, afin d'adapter cette loi aux conceptions actuelles du droit.

Le président Bossi déclare ensuite la session close.

SAVOY PHARMACY NORTON & Co. en face National Bank, LE CAIRE Pharmacie de confiance Exécution soignée des Ordonnances — Prix très modérés —

W. ESCHER Branche Produits Pharmaceutiques 15, RUE TOUSSOUN PACHA, ALEXANDRIE 6, RUE EL BATAL AHMED A BDEL AZIZ, LE CAIRE Magasin de vente à Alexandrie: 4, RUE MARIETTE PACHA.

Wintertthur ACCIDENTS Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Wintertthur Entreprise privée régie par la Loi No. 156 de 1960 Enregistrée sub No. 17 le 20.2.41 auprès du Ministère des Finances, Le Caire.

Notre but:

Eviter à nos assurés les conséquences matérielles des coups du sort auxquels ils sont exposés chaque jour...

Notre expérience:

Plus de 75 ans au service de nos assurés.

REINHART & Co. Agents Généraux pour l'Egypte

ALEXANDRIE 6, Rue Adib R.C. Alex. No. 483.

LE CAIRE 41, Sh. Chérif Pacha R.C. Le Caire No. 10392.

SOCIETE DES AUTOBUS DU NORD (S.A.E.)

Reg. Comm. 30139

Transports de marchandises générales par camions à plateforme et produits pétroliers par camions citernes

Atelier complet pour construction de CARROSSERIES et CHASSIS pour AUTOBUS, CAMIONS, etc.

ALEXANDRIE: Direction Générale Téléphone: 71436 Branches Transports: 28731-2, 21227, 28930 KOUBEH: LE CAIRE Téléphone: 77783-4

AZHAR: LE CAIRE Téléphone: 77783-4 - 79094 SUEZ: Téléphone: 211 PORT-SAID: Téléphone: 484 ISMAILIA: Téléphone: 348

EUTECTIC WELDRODS pour la soudure à l'arc de la fonte, sans préchauffer. Soudure usinable non poreuse.

EN STOCK: chez les représentants exclusifs: E. KRAEHEBUEHL & Co. 15, Rue Emad El Dine - Le Caire TEL. 52367 B.P. 1037 R.C.C. 49459

Les produits pharmaceutiques SANDOZ

sont en vente dans toutes les pharmacies du Proche-Orient

SANDOZ S.A. BALE, (SUISSE)

SAVOY PHARMACY NORTON & Co. en face National Bank, LE CAIRE Pharmacie de confiance Exécution soignée des Ordonnances — Prix très modérés —

W. ESCHER Branche Produits Pharmaceutiques 15, RUE TOUSSOUN PACHA, ALEXANDRIE 6, RUE EL BATAL AHMED A BDEL AZIZ, LE CAIRE Magasin de vente à Alexandrie: 4, RUE MARIETTE PACHA.

Wintertthur ACCIDENTS Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Wintertthur Entreprise privée régie par la Loi No. 156 de 1960 Enregistrée sub No. 17 le 20.2.41 auprès du Ministère des Finances, Le Caire.

Notre but: Eviter à nos assurés les conséquences matérielles des coups du sort auxquels ils sont exposés chaque jour...

Notre expérience: Plus de 75 ans au service de nos assurés.

REINHART & Co. Agents Généraux pour l'Egypte

ALEXANDRIE 6, Rue Adib R.C. Alex. No. 483.

LE CAIRE 41, Sh. Chérif Pacha R.C. Le Caire No. 10392.

Liaisons franco-suisse

Ouverture de la route douanière Bâle - Blotzheim

La route douanière franche reliant l'aérodrome international de Bâle-Mulhouse à Blotzheim et la frontière suisse, a été ouverte en présence de nombreux représentants des autorités suisses et françaises, des gouvernements badois et alsacien, des délégués du commerce et de l'industrie, des transports et des communications. M. Escher, conseiller fédéral, et M. André Morice, ministre français des travaux publics, des transports et des communications, ont coupé le ruban symbolique fermant la route qu'ils remirent à la circulation. Les représentants des deux pays, et plus tard, sur l'aérodrome, le président du conseil d'administration de l'aéroport, M. A. Jaquet (Mulhouse), et le conseiller d'Etat badois M. G. Wenk, ont célébré le moment historique en remettant tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette grande oeuvre et à l'achèvement définitif de l'aéroport. Ils ont exprimé l'espoir que cette oeuvre commune influencera favorablement les relations futures entre la France et la Suisse. A 12 h. 30, les participants, parmi lesquels figuraient également M. Jean Chauvel, ambassadeur de France en Suisse, M. E. Ribère, consul général de France à Bâle, ainsi que le préfet du département du Haut-Rhin, M. G. Bernys, se rencontrèrent au déjeuner offert par le gouvernement badois dans la salle des fêtes de la Foire d'échantillons. Le président du gouvernement, M. A. Schaller, a salué, en allemand et en français, les personnalités présentes au nom de la ville de Bâle qui a permis la réalisation d'un acte courageux en votant les crédits pour l'aérodrome international. La situation internationale de Bâle exige la solution des problèmes de trafic dans un cadre international. Cette solution qui a été trouvée pour les chemins de fer et la navigation, devait l'être aussi pour l'aviation. Que soient remerciés tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette oeuvre imposante. Puis, telle, dès lors, a conclu M. Schaller, porter ses fruits.

M. J. Escher, conseiller fédéral, a exprimé en français et en ces termes, les remerciements et les salutations des autorités fédérales: « Si la présence ici-même des représentants de trois gouvernements n'attestait déjà toute l'importance que revêt l'inauguration de ce jour, le seul fait que l'aéroport de Bâle-Mulhouse est une oeuvre de collaboration unique en son genre nous en convaincrait. Le chemin de fer connaît de longue date les gares internationales. Pour l'aviation, ce n'avait jamais été le cas jusqu'ici, du moins en Europe. Bâle-Mulhouse représente donc, sur le plan de l'aéronautique civile, une innovation tout à l'honneur de ceux qui l'ont conçue et réalisée. Du fait de l'ouverture de la route douanière, l'aéroport de Bâle-Mulhouse est vraiment devenu international en ce sens qu'il est pour la France un aéroport français, et pour la Suisse, un aéroport suisse. Aussi, la Confédération éprouve-t-elle un profond sentiment de reconnaissance envers la nation voisine et amie qui a su comprendre l'intérêt du projet et a fait tout son possible pour en faciliter l'exécution. Le Conseil fédéral est également reconnaissant au canton de Bâle-Ville d'avoir doté notre pays d'un troisième aéroport de grande classe. Il y avait certes maints problèmes, tous plus délicats les uns que les autres, à résoudre. Leur solution a toujours été trouvée parce que les deux parties étaient animées du même désir d'atteindre le but qu'elles s'étaient assigné: la création d'un aéroport qui soit en mesure à la fois de desservir Bâle et son arrière-pays économique et de répondre aux besoins de la Haute-Alsace. L'orateur a ensuite remercié les personnalités françaises qui se sont dévouées pour la création de cet aéroport, en particulier le ministre Moch qui, après un bref entretien avec le conseiller d'Etat Wenk, s'est déclaré tout à fait favorable à la réalisation de cette entreprise. Le conseiller fédéral a poursuivi: « Le fondement juridique de l'aéroport de Bâle-Mulhouse est la convention franco-suisse du 4 juillet 1919. Inspirée du souci de choisir la solution optimale, tant du point de vue technique qu'économique, cette convention n'était concevable qu'en fonction de l'amitié traditionnelle entre les deux nations et de la certitude que cette amitié est durable. Un accord international ne peut pas prévoir tous les cas qui se présenteront dans la pratique de tous les jours. Avoir une convention bien rédigée est certainement un atout. Mais ce qui l'est encore davantage, c'est que les hommes appelés par leur activité professionnelle à l'appliquer la fassent dans un esprit de large compréhension. Ils ne doivent plus penser en Suisses ou en Français, mais en garants d'une exploitation internationale. La France et la Suisse, en créant l'aéroport international de Bâle-Mulhouse, a conclu M.

Une liaison ferroviaire rapide entre Genève, Lausanne et Paris

Dès le 5 octobre, dimanche, date d'entrée en vigueur de l'horaire d'hiver, une liaison rapide a mis Paris à 6 heures environ de Genève et à 5 heures et demie de Lausanne, grâce à la mise en circulation d'un autorail de la SNCF entre Lausanne et Dijon. Le voyageur peut désormais quitter Genève à 07 h 10 par le «léger», prendre à 8 heures le nouvel autorail à Lausanne, transborder vers 11 heures à Dijon et arriver à Paris par le rapide de Lyon à 13 h. 36. Au retour, il quittera Paris à 18 h. 25, après avoir pu ainsi passer l'après-midi sur les bords de la Seine pour se retrouver à Lausanne à minuit et à Genève à minuit 35. Souhaitons à ce projet que le jour vienne où les voyageurs en provenance de Berne et de Neuchâtel ainsi que des lieux circonvoisins, pourront prendre l'autorail à Frasne et profiter ainsi, à leur tour, de cette liaison si pratique.

Ainsi donc, le 5 octobre a fait date dans les relations ferroviaires franco-suisse, car dès ce même jour également, la SNCF a fait circuler entre Bâle et Paris et retour le train moderne monté sur pneumatiques Michelin — orgueil de ses ingénieurs — qui relie juste qu'ici la capitale française à la métropole alsacienne en couvrant en 5 heures environ les quelque 500 kilomètres séparant les deux villes.

L'autorail Lausanne-Dijon a été inauguré le 2 au cours d'un voyage rapide auquel prirent part diverses notabilités du monde ferroviaire suisse et les représentants de la presse. L'autorail Dietrich, de couleur rouge vif, comprend 48 places (de confortables fauteuils en cuir) de 2ème classe. A Dijon, les voyageurs pourront s'installer dans une voiture réservée du rapide Lyon-Paris dans laquelle ils retrouveront leur même numéro de place. Aussi, pour des raisons d'ordre pratique, avant tout, sera-t-il nécessaire de faire réserver sa place à Genève ou à Lausanne.

A Dijon, les invités des CFF et de la SNCF purent visiter le poste de commande centralisée, une installation qui n'a pas sa pareille en Europe et d'où l'on dirige automatiquement, grâce à un système de signalisation ultra moderne, tous les trains circulant entre Blaisy-Bas et Dijon. Ce tronçon à double voie de la ligne Paris-Dijon a été «banalisé» de telle sorte que l'on peut utiliser dans un sens quelconque les deux voies. Dans une seconde salle, trois postes commandant à distance les 51 sous-stations alimentant

Un don à la Confédération

La collection D. B. Desai

Parmi les personnalités des Indes qui sont venues dans notre pays et s'y sont attachées, M. Dhirajlal Bhulabhai Desai fut une des plus éminentes. Avant de représenter son pays à Berne en qualité de ministre plénipotentiaire, il avait déjà séjourné en Suisse au temps où il préparait en Europe son brevet d'avocat. Devenu un juriste et homme d'Etat politique très connu à Bombay, il revint visiter la Suisse en 1947 et y noua des amitiés en particulier auprès de grands industriels zurichois. Peu après il devint ministre à Berne, poste qu'il fut le premier à occuper et remplit jusqu'à sa mort, en 1951.

Les activités très absorbantes du ministre Desai ne l'avaient pas empêché de cultiver l'histoire, les arts et la philosophie de son pays. Il partageait avec sa femme, Mme Madhama Desai, le goût de l'archéologie. Celle-ci a en effet publié non seulement une biographie du mahatma Gandhi mais aussi une carte archéologique de l'Inde, illustrée des plus beaux monuments et ex-

JAQUEMARTS DE POCHE

Tabatières - Bijoux - montres et Oiseaux - chantants

Plus l'exposition des automates touche à sa fin, nous dit le professeur Alfred Chapuis, Dr h. c., plus l'attention des visiteurs est attirée par ce qui fait peut-être son aspect le plus surprenant: l'ensemble des bijoux-montres, tabatières, flacons à parfum, nécessaires de toilette ou à ouvrage, objets divers parfois inattendus, tous accompagnés d'automates.

Ce sont là presque exclusivement des produits de l'industrie genevoise de l'époque 1770 à 1830: époque de haute fantaisie qui précéda celle où Genève et l'industrie horlogère de toute la Suisse furent orientées vers l'horlogerie de précision.

Les quatre âges de la montre — Les fabricants ont-ils toujours produit de ces objets de luxe, réservés uniquement aux princes, nababs et autres maharadjahs ?

On a pu distinguer quatre âges dans l'histoire de la montre fantaisie, répond l'ordonnateur de la belle exposition d'automates «Montres et Bijoux»: la première qui dura de 1500 à 1650 environ, moment où la montre fut exclusivement un objet de luxe et de fantaisie, sans précision, bien que l'on fit très tôt, il est vrai, des montres astronomiques. Les montres prirent la forme (en partant de la montre ronde, puis ovale) de fleurs, de croix, de livres, de minuscules têtes de mort, d'étoile, de cœur, de tulipe, etc.

La fin du XVIIIème siècle et une partie du XVIIIème virent l'éclosion de l'admirable technique des émaux peints, mais c'est l'époque Louis XVI qui marque le renouveau de la montre fantaisie en même temps que celle de la tabatière de luxe. Il n'y eut pas moins d'une cinquantaine d'objets divers présentés en miniature et ornés d'émaux dits genevois (c'est-à-dire sous fondant) qui virent le jour et s'éparpillèrent à travers le monde, non seulement dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient où ils furent spécialement prisés, mais dans toutes les cours d'Europe, dans tous les milieux où le luxe existait. L'introduction de ces automates ajouta beaucoup de charme à ces ravissants objets.

Mais ces automates minuscules, comment sont-ils actionnés? — Ceux que l'on admire dans ces admirables pièces sont souvent de même inspiration que ceux des horloges de clocher ou

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. SERVICE RAPIDE DE LUXE ALEXANDRIE - GENES - MARSEILLE - NAPLES par le s.s. "EL MALEK FOUD" Prochains départs: Vendredi 17 Octobre, Vendredi 31 Octobre, etc. ALEXANDRIE - BEYROUTH par le s.s. "EL MALEK FOUD" Prochains départs: Lundi 27 Octobre, Lundi 10 Novembre, etc. ALEXANDRIE - NEW-YORK (via Beyrouth - Naples - Gènes). Prochains départs: Lundi 24 Novembre, Lundi 8 Décembre, Lundi 22 Décembre, etc. s/s MOHAMED ALI EL-KEBIR 3 Novembre (R.C.A. 16708)

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE D'EGYPTE, S.A.E. R. C. A. 1828 Siège Social: Alexandrie - 69 Rue Fouad Ier. Téléphones: 29498 - 24932 Fabrique de produits et engrais chimiques à Kafr-El-Zayat PRODUITS SUPERPHOSPHATES DE CHAUX « Abou Nakhla » ACIDE SULFURIQUE COMMERCIAL pour Batteries et PUR ACIDE CHLORHYDRIQUE COMMERCIAL et PUR SULFATE DE FER CRISTALLISÉ FLOCCULANT DE SOUDE ETHER SULFURIQUE COMMERCIAL et FUR. etc... etc...

The Tractor & Engineering Co. S.A.E. (incorporating MOSSERI, CURIEL & Co.) ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire LE CAIRE: 18, Rue Emad et Din AGENTS DES MAISONS: W. H. ALLEN, SONS & Co. Ltd. - Bedford GWYNNE PUMPS Ltd. - Londres THE GENERAL ELECTRIC Co. Ltd. - Londres.

COMPTOIR DES CEMENTS Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad Ier. Immeuble «La Genevoise» B.P. 844, Téléphone 76025 Bureaux: à ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 11 B.P. 397, Téléphone 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL Garant conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien. « SUPERCRETE » Ciment à haute résistance et à durcissement rapide « SEAWATER CEMENT » Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.

CREDIT LYONNAIS

BANQUE D'ATHÈNES SOCIÉTÉ ANONYME Siège Social à ATHÈNES. - Adr. Télégr.: BANKATEN Etablie en Egypte depuis 1896. 84 AGENCES EN GRECE EGYPT: ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAÏD. ANGLÈTERRE: 6, Old Jewry, LONDON E.C. 2 CHYPRE: LIMASSOL, NICOSIE, PAMAGUSTA. ETATS-UNIS: Bank of Athens Trust Co. 305, West 33rd Street, NEW-YORK. AFRIQUE DU SUD: The South African Bank of Athens Ltd. 116, Marshall Street, JOHANNESBURG. Security Building, Exchange Place, CAPE TOWN. Correspondants dans les principales villes du monde. Exécution de toute opération de Banque en général. Régistre du Commerce Alexandrie: 438 - Le Caire: 4410 - Port-Saïd: 148 Imprimerie PROCACCIA - Tél. 28628

POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE DU JEUDI 16 AU MERCREDI 22 OCTOBRE 1952 (Pensées d'Albert Schweitzer) JEUDI Il faut vérifier la vie VENDREDI Nous vivons pour supprimer la souffrance. SAMEDI Il faut plaindre le sort de tous, le sien excepté. DIMANCHE Pour chaque homme qui a fait souffrir, il en faut un pour secourir. LUNDI Dieu cherche des réalisateurs. MARDI Etablir une relation personnelle avec Dieu, même plus loin que tous les systèmes philosophiques. MERCREDI En se donnant à Dieu, on devient vraiment libre.

Le contrôle fédéral des finances a 75 ans

Le Contrôle fédéral des finances a célébré le 75ème anniversaire de son existence au cours d'une simple cérémonie qui s'est déroulée dans la grande salle des conférences du département, en présence du personnel et des représentants de divers services fédéraux, tels que l'Administration des finances, l'Administration des contributions, etc.

M. F. Ruedi, directeur du Contrôle fédéral des finances, après avoir salué le chef du département, le conseiller fédéral Weber, le personnel et les invités, a fait l'historique du service dont il a la direction. Il a également défini ses tâches et son activité. De 1848 à 1876, le bureau des finances assumait l'administration et le contrôle des finances de la Confédération. Le 19 février 1877, le Conseil fédéral adopta un nouveau règlement sur l'organisation de l'Administration des finances et la gestion de la comptabilité et des caisses fédérales. La tâche n'était pas très complexe si l'on songe que les comptes de la Confédération pour l'exercice 1849/1850 accusaient 4,1 millions de recettes et 3,669,000 francs de dépenses. Si 1877 vit la création effective du Contrôle des finances, 1902 fut marqué par la constitution des commissions permanentes des finances et de la délégation parlementaire des finances à la suite de l'adoption par le parlement de la loi sur les rapports entre le Conseil national, le Conseil des

Etats et le Conseil fédéral, le contrôle des finances occupa 46 personnes. Il a atteint, durant le service actif, l'effectif maximum de 83 fonctionnaires et employés pour l'année 1945. Le budget de la Confédération pour l'an dernier (compte d'Etat) s'élevait à 1.889.202.000 francs de dépenses et à 1.812.044.000 francs de recettes. Le Contrôle des finances examine la gestion financière de la Confédération en toute indépendance à l'égard des organes supérieurs, et est autonome, et indépendant dans ses rapports avec les différentes divisions de l'Administration. Il doit examiner également les comptes d'une trentaine d'institutions autonomes, telles que les quatre bureaux internationaux établis à Genève et à Berne, le Don national suisse, les caisses de compensation de prix, l'Aide à l'Europe, l'Union suisse du commerce du fromage, l'Office d'expansion commerciale, l'Office national suisse du tourisme, le Fonds central de compensation de l'AVS, etc., etc. Il doit également contrôler, sur le plan financier évidemment, les adjudications du service technique militaire à l'industrie. Sa tâche est donc multiple et complexe. Il s'efforce de l'accomplir au mieux des intérêts du pays. La plus stricte économie doit être mise en pratique si l'on veut que les fonds soient utilisés judicieusement. M. Ruedi a relevé en terminant que le Contrôle des finances n'a jamais été immobile et figé dans le

respect rigide de la lettre d'un règlement. Il s'adapte. M. Schukki, conseiller aux Etats, porte-parole de la délégation des finances des Chambres, a exprimé la sympathie et la reconnaissance, de cet organisme. La Suisse a le bonheur d'être dotée d'une administration honnête et laborieuse. Les managements et les irrégularités y sont des plus rares.

Le conseiller fédéral Weber a également apporté au Contrôle des finances les félicitations et les vœux du département. Ce contrôle est en quelque sorte la conscience de l'Administration. Il accomplit sa mission avec succès. Elle n'est pas toujours facile. Il ne s'agit pas seulement d'un contrôle purement mathématique. Il faut aussi établir si les dépenses sont conformes à la loi et aux prescriptions. Aussi le Contrôle des finances recueille-t-il devant personnes pour exécuter sa tâche, pas même devant le Conseil fédéral. Son activité a permis à la Confédération de réaliser de substantielles économies. Elle doit rassurer le pays. S'il existe dans maints Etats étrangers un état de choses voisins de la corruption, on ne saurait dire de même de l'Administration suisse. Aussi, sted-it de remercier le Contrôle des finances de son activité et de l'esprit dans lequel il l'accomplit. M. C.F. Pochon, contrôleur, à son tour, a rappelé les dates importantes de l'histoire du contrôle des finances de 1877 à 1952.